



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

SPECIAL N° 198 – DECEMBRE 2021

Recueil publié le 30 décembre 2021

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N° 198 – DECEMBRE 2021
Recueil publié le 30 décembre 2021

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE (DCL)

Arrêté n°2021-DRCTAJ-676 portant modification des statuts de la communauté de communes Sud Vendée Littoral

Arrêté n°2021-DRCTAJ-683 prononçant la dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique « Vendée Autise »

ARRÊTÉ SGAR/N° 2021 – 3065 modifiant les limites d'arrondissement du département de la Vendée en raison de la création de la commune nouvelle de « L'Aiguillon-la-Presqu'île »

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA VENDEE

Arrêté n°21 - SGCD - RH -199 portant autorisation d'exercice des fonctions en télétravail en raison du contexte sanitaire

Annexe 1 : Agents autorisés à exercer leurs fonctions depuis leur domicile

DÉCISION n°21-SGCD-200 DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DONNANT SUBDÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA VENDÉE

TABLEAU ANNEXE À LA DÉCISION N°21-SGCD-200 DONNANT SUBDÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX AGENTS DE LA DDTM DE VENDÉE



**Arrêté n°2021-DRCTAJ-676
portant modification des statuts de la communauté de communes Sud Vendée Littoral**

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17-1 et L. 5211-20 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-DRCTAJ/3 – 688 du 28 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Sud Vendée Littoral ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-DRCTAJ – 394 du 25 juin 2021 portant modification des statuts de la communauté de communes Sud Vendée Littoral ;

VU les trois délibérations du conseil communautaire en date du 16 septembre 2021, portant restitution aux communes des compétences « Création et gestion d'une fourrière animale », « Aménagement, entretien et gestion de la zone du Marillet située à Bellenoue (Château-Guibert) », et modifiant les statuts de la communauté de communes « Sud Vendée Littoral » afin de les mettre à jour ;

VU les délibérations concordantes des conseils municipaux telles que mentionnées ci-après, approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes :

Aiguillon sur Mer (l')	le 19 novembre 2021	Gué de Velluire (le)	le 20 octobre 2021
Bessay	le 10 octobre 2021	Ile d'Elle (l')	le 02 décembre 2021
Brettonnière-La Claye (la)	le 26 octobre 2021	Lairoux	le 02 novembre 2021
Caillère Saint Hilaire (la)	le 28 octobre 2021	Magnils-Reigniers (les)	le 26 octobre 2021
Chaillé les Marais	le 20 octobre 2021	Mareuil-sur-Lay Dissais	le 02 novembre 2021
Champagné les Marais	le 09 novembre 2021	Moreilles	le 20 octobre 2021
Chapelle-Thémer (la)	le 28 octobre 2021	Moutiers sur le Lay	le 02 novembre 2021
Chasnais	le 25 octobre 2021	Nalliers	le 15 novembre 2021
Corpe	le 26 octobre 2021	Péault	le 14 octobre 2021
Couture (la)	le 04 novembre 2021	Pineaux (les)	le 09 novembre 2021
Faute sur Mer (la)	le 19 novembre 2021	Puyravault	le 21 octobre 2021
Grues	le 14 octobre 2021	Réorthe (la)	le 14 octobre 2021

Saint Aubin la Plaine	le 15 novembre 2021	Sainte Hermine	le 02 novembre 2021
Saint Denis du Payré	le 26 octobre 2021	Sainte Pexine	le 30 novembre 2021
Saint Etienne de Brillouet	le 18 octobre 2021	Sainte Radégonde des Noyers	le 05 novembre 2021
Saint Jean de Beugné	le 02 décembre 2021	Taillée (la)	le 25 octobre 2021
Saint Juire Champgillon	le 26 octobre 2021	Thiré	le 18 octobre 2021
Sainte Gemme la Plaine	le 25 octobre 2021	Tranche sur Mer (la)	le 28 octobre 2021
Saint Martin Lars en Sainte Hermine	le 02 novembre 2021	Triaize	le 19 octobre 2021
Saint Michel en l'Herm	le 14 octobre 2021	Vouillé les Marais	le 11 octobre 2021

VU la délibération du conseil municipal de Luçon en date du 14 décembre 2021, approuvant la restitution aux communes de la compétence « Création et gestion d'une fourrière animale » ;

VU la délibération du conseil municipal de Rosnay en date du 09 novembre 2021, approuvant la modification administrative des statuts de la communauté de communes « Sud Vendée Littoral » afin de les mettre à jour ;

VU l'absence de délibération des conseils municipaux de Luçon et Rosnay sur la restitution de la compétence « Aménagement, entretien et gestion de la zone du Marillet située à Bellenoue (Château-Guibert) » ;

VU l'absence de délibération du conseil municipal de Luçon sur la modification administrative des statuts de la communauté de communes « Sud Vendée Littoral » afin de les mettre à jour ;

VU l'avis défavorable des conseils municipaux de La Jaudonnière en date du 26 octobre 2021 et de Château-Guibert en date du 28 décembre 2021 sur la restitution des compétences « Création et gestion d'une fourrière animale », « Aménagement, entretien et gestion de la zone du Marillet située à Bellenoue (Château-Guibert) », et sur la modification des statuts de la communauté de communes « Sud Vendée Littoral » afin de les mettre à jour ;

VU l'avis défavorable du conseil municipal de Rosnay en date du 09 novembre 2021 sur la restitution de la compétence « Création et gestion d'une fourrière animale » ;

VU les nouveaux statuts modifiés ci-annexés ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité qualifiée requises pour les modifications statutaires de la communauté de communes sont réunies ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La compétence « Création et gestion d'une fourrière animale » est restituée aux communes membres à compter du 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 2 : La compétence « Aménagement, entretien et gestion de la zone du Marillet située à Bellenoue » est restituée à la commune de Château-Guibert à compter du 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 3 : Est autorisée la modification de l'article 4 des statuts de la communauté de communes Sud Vendée Littoral, tels qu'ils sont annexés au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Est autorisée l'ajout de l'article 5 « relations aux statuts de la communauté de communes Sud Vendée Littoral, tels qu'ils sont annexés au présent arrêté.

ARTICLE 5 : Les nouveaux statuts de la communauté de communes Sud Vendée Littoral se substituent à ceux précédemment en vigueur.

ARTICLE 6 : Pour toutes dispositions non prévues aux statuts, il sera fait application du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 7 : La Sous-Préfète de Fontenay-le-Comte, le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Vendée, la Présidente de la communauté de communes et les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à Fontenay-le-Comte, le **30 DEC. 2021**

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,
La Sous-Préfète de Fontenay-Le-Comte

Nicole CHABANNIER

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, BP 24111, 44041 NANTES CEDEX 1, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>

STATUTS

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD VENDÉE LITTORAL

ARTICLE 01^{ER} :

En application de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment ses articles 33 et 35, et par arrêté n°2016 – DRCTAJ/3 – 688, est créée une nouvelle Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2017, par fusion des Communautés de communes du Pays né de la Mer, du Pays de Sainte Hermine, des Isles du Marais Poitevin et du Pays Mareuillais.

ARTICLE 02 :

La nouvelle Communauté de communes prend la dénomination de « Communauté de communes Sud Vendée Littoral » (CCSVL) et est composée des communes suivantes :

- L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ILE
- BESSAY
- LA BRETONNIERE LA CLAYE
- LA CAILLERE ST HILAIRE
- CHAILLE LES MARAIS
- CHAMPAGNE LES MARAIS
- LA CHAPELLE THEMER
- CHASNAIS
- CHATEAU GUIBERT
- CORPE
- LA COUTURE
- LE GUE DE VELLUIRE
- GRUES
- L'ILE D'ELLE
- LA JAUDONNIERE
- LAIROUX
- LUÇON
- LES MAGNILS REIGNIERS
- MAREUIL SUR LAY DISSAIS
- MOREILLES
- MOUTIERS SUR LE LAY
- NALLIERS
- PEAULT
- LES PINEAUX
- PUYRAVAULT
- LA REORTHE

- ROSNAY
- SAINT AUBIN LA PLAINE
- SAINT DENIS-DU-PAYRE
- SAINT ETIENNE DE BRILLOUET
- SAINT JEAN DE BEUGNE
- SAINT JUIRE CHAMPGILLON
- SAINT MARTIN LARS EN STE HERMINE
- SAINT MICHEL-EN-L'HERM
- SAINTE GEMME LA PLAINE
- SAINTE HERMINE
- SAINTE PEXINE
- SAINTE RADEGONDE DES NOYERS
- LA TAILLEE
- THIRE
- LA TRANCHE SUR MER
- TRIAIZE
- VOUILLE LES MARAIS

ARTICLE 03 :

Le siège de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral est fixé au numéro 107 avenue du Marechal De Lattre de Tassigny, 85400 Luçon.

ARTICLE 04 :

La Communauté a pour objet d'associer les Communes au sein d'un espace de solidarité et de développement défini par son bassin de vie rural.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral exerce en lieu et place des communes membres, de plein droit les compétences suivantes :

I- Compétences obligatoires

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article [L. 4251-17](#) ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article [L. 211-7](#) du Code de l'Environnement ;

4° Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de [l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614](#) du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

6° Eau, sans préjudice de [l'article 1er de la loi n° 2018-702](#) du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

II- Compétences supplémentaires

II.1 – Compétences pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;

2° Politique du logement et du cadre de vie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;

3° Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;

4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

5° Action sociale d'intérêt communautaire ;

6° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article [27-2](#) de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

II.2 – Autres compétences

- Assainissement non collectif
- Mobilité : « Organisation de la mobilité »
- Communications électroniques

Sur le fondement de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes est compétente pour :

- La réalisation et l'exploitation de réseaux de communications électroniques à partir des points d'arrivée des réseaux d'intérêt départemental sur le territoire communautaire jusqu'aux points de mutualisation inclus, tels que ces points sont définis par la décision n°2010-1312 de l'ARCEP en date du 14 décembre 2010 précisant les modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'exception des zones très denses, ou jusqu'aux points d'intérêts intercommunaux ;
- La réalisation, l'exploitation et la maintenance de point de raccordements mutualisés conformément à la décision de l'ARCEP n°2011-0668 du 14 juin 2011 de l'offre de référence de France Télécom pour la création de ces points de raccordement mutualisés ;

- La réalisation et l'exploitation de réseaux de communications électroniques situés en aval des points de mutualisation, plus particulièrement en ce qui concerne leur zone arrière, tels que ces points et zones sont définis par la décision n°2010-1312 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) en date du 14 décembre 2010 précisant les modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'exception des zones très denses ;
- Le financement, seul ou concurremment avec d'autres financeurs, des réseaux de communications électroniques initiés par elle-même et/ou par d'autres maîtres d'ouvrages.

➤ Enfance-Jeunesse

Soutien et mise en place d'une politique à destination de la Petite Enfance, l'Enfance Jeunesse y compris la création, l'aménagement et la gestion des équipements qui s'y rattachent.

- Petite Enfance
 - La création, aménagement et gestion de structures petite enfance :
 - La Maison de l'Enfance à Luçon : « A petits pas »
 - La Maison de l'Enfance à Sainte Hermine « Les p'tits Loulous »
 - Le Relais Assistantes Maternelles à Mareuil sur Lay Dissais
- Enfance Jeunesse
 - Les loisirs éducatifs enfance jeunesse :
 - Soutien et mise en place d'une politique éducative et de loisirs en faveur des publics jeunes âgés d'au moins trois ans pendant les petites et grandes vacances ainsi que le mercredi en période scolaire.
 - La création, aménagement et gestion d'accueil de loisirs et d'accueil enfance jeunesse :
 - Accueil de loisirs sans Hébergement à Triaize : « Les Petits Malins » ;
 - Accueil de loisirs sans Hébergement à L'Aiguillon-sur-Mer : « L'Escale des Mous' » ;
 - Accueil de loisirs sans Hébergement à Mareuil-sur-Lay-Dissais ;
 - Accueil de loisirs sans Hébergement à Sainte-Hermine : « Bouille d'enfants » ;
 - Accueil de loisirs sans Hébergement à La Caillère Saint Hilaire : « Le bois du rire » ;
 - Accueil de loisirs sans Hébergement à Sainte-Gemme la Plaine : « La plaine récré » ;
 - Accueil de loisirs sans Hébergement à l'Ile d'Elle ;
 - Accueil de loisirs sans Hébergement à Puyravault ;

- Accueil de loisirs sans Hébergement à Chaillé-les- Marais ;
 - Mise en place et gestion d'accueils collectifs de mineurs pendant les vacances scolaires, les mercredis et les week-ends (excepté les accueils ayant un rôle de prévention) ;
 - Étude et mise en œuvre d'actions dans le cadre de contrats conclus notamment avec la Caisse d'Allocations Familiales (dispositif contrat Enfance Jeunesse ou tout autre contrat pouvant s'y substituer) ;
 - Soutien et participation à toute action culturelle, sportive éducative en milieu scolaire (maternelle et primaire) concernant l'ensemble des écoles du territoire ;
 - Partenariats avec les acteurs du territoire, dans le cadre de conventions d'objectifs pour la mise en œuvre et le développement de la politique Enfance Jeunesse portée par la CCSVL ;
 - Formation et éducation en matière de sécurité et notamment routière pour la jeunesse et l'adolescence ;
 - Organisateur des transports intercommunaux dans le cadre des cycles de natation scolaire des écoles du premier degré de son territoire, des transports des enfants dans le cadre des services et équipements gérés par la communauté de communes.
- Partenariats avec les acteurs du territoire dans le cadre de programmes ou d'actions d'insertion par l'activité économique des demandeurs d'emploi ou dans le cadre de la formation professionnelle ;
 - Sécurité incendie :
 - Entretien et remplacement des bouches et poteaux d'incendie
 - Construction et entretien de bâtiments pour certains services publics :
 - Construction et entretien de la gendarmerie territoriale et des logements des gendarmes à Sainte-Hermine et Chaillé-les- Marais ;
 - Construction et entretien du bâtiment hébergeant le Trésor Public à Sainte-Hermine et Chaillé-les-Marais.
 - Construction ou acquisitions immobilières pour répondre aux besoins médicaux ou paramédicaux :
 - Création, entretien de structures visant à maintenir une présence médicale et/ou paramédicale :
 - Maison de Santé à Chaillé-les-Marais ;
 - Maison de Santé au Gué de Velluire ;
 - Maison de Santé à l'Ile d'Elle ;
 - Maison de Santé à Nalliers ;
 - Maison de Santé à Sainte-Hermine.
 - Actions en faveur du développement de la culture :
 - Élaboration et mise en œuvre d'un réseau de lecture publique ; animation d'un réseau de bibliothèques, y compris la bibliothèque de plage à la Faute-sur-Mer, et promotion de la lecture ;

- Programmation de l'espace culturel communautaire situé à Saint Michel-en-l'Herm ;
 - Développement de l'animation socio-culturelle, dans le cadre des équipements communautaires existants, exercée par l'association « La Maison du Petit Poitou » à Chaillé-les-Marais et l'association « Le Jean-Baptiste » à Chaillé-les-Marais.
- Acquisition, création et gestion de la Maison du Maître de Dignes à Chaillé-les-Marais ;
- Participation, appui à l'organisation de manifestations et d'événements exceptionnels sportifs, culturels ou de loisirs. Les manifestations ou événements devront remplir au moins un des critères suivants :
- Être soutenus par le Conseil Départemental ou Régional ;
 - Avoir une portée dépassant le territoire intercommunal.

ARTICLE 05 : RELATIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

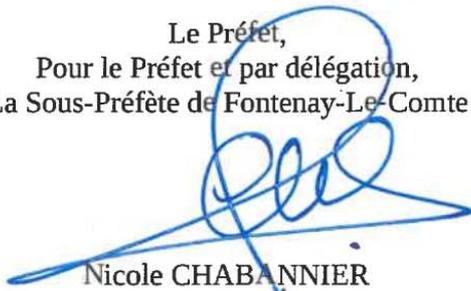
En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et sans préjudice de l'article L5211-56 de ce dernier, la Communauté de communes peut confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public. Elle peut également, dans les mêmes conditions, se voir confier par ces collectivités territoriales et établissements publics, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions.

Par ailleurs, indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes et quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées, la Communauté de communes peut se voir confier la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation et de l'exécution d'un ou plusieurs contrats de la commande publique au nom et pour le compte des membres du groupement lorsque celui-ci est constitué entre ses communes membres ou entre ces dernières et la Communauté de communes.

Vu pour être annexé à mon arrêté préfectoral de ce jour,

Fait à Fontenay-le-Comte, le 30 décembre 2021

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète de Fontenay-Le-Comte



Nicole CHABANNIER



**Arrêté n°2021-DRCTAJ-683
prononçant la dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique « Vendée Autise »**

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-41 et L.5214-21 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 93 SPF 02 du 20 janvier 1993 modifié portant création d'un syndicat intercommunal à vocation unique pour la gestion des logements foyers de Saint-Hilaire-des-Loges – Nieul-sur-l'Autize ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015 – DRCTAJ/3 – 375 du 2 juillet 2015 portant extension du périmètre du syndicat intercommunal à vocation unique pour la gestion des logements foyers de Saint-Hilaire-des-Loges – Nieul-sur-l'Autize et son changement de nom en « syndicat intercommunal à vocation unique Vendée Autise » ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020-DRCTAJ-124 du 12 mars 2020 portant modification des statuts du syndicat intercommunal à vocation unique Vendée Autise ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-DRCTAJ/395 du 25 juin 2021 portant modification des statuts de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise pour prendre la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise en date du 14 septembre 2021, définissant l'intérêt communautaire en matière d'action sociale en créant un centre intercommunal d'action sociale à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

VU la délibération du comité syndical en date du 16 décembre 2021 se prononçant sur la dissolution du centre intercommunal d'action sociale « Vendée Autise » relevant du syndicat intercommunal à vocation unique Vendée Autise à compter de la création du centre intercommunal d'action sociale « Vendée Sèvre Autise » par la communauté de communes Vendée Sèvre Autise ;

VU la délibération du comité syndical en date du 16 décembre 2021 se prononçant sur la dissolution de droit du syndicat intercommunal à vocation unique Vendée Autise à compter de la création du centre intercommunal d'action sociale « Vendée Sèvre Autise » ;

VU la délibération du comité syndical en date du 16 décembre 2021 se prononçant sur la situation comptable et budgétaire du syndicat intercommunal à vocation unique Vendée Autise ;

CONSIDERANT la création d'un centre intercommunal d'action sociale par la communauté de communes Vendée Sèvre Autise à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R5214-1-1, la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise coïncide avec les compétences du syndicat intercommunal à vocation unique Vendée Autise ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le syndicat intercommunal à vocation unique Vendée Autise est dissous à compter du 31 décembre 2021 à minuit.

ARTICLE 2 : La gestion des trois établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendants « La Moulinotte » implanté à St-Hilaires des Loges, « Aliénor d'Aquitaine » implanté à Rives-d'Autise et « Le Marais » implanté à Maillé et Maillezais, et la gestion relative à « la production, la vente et portage des repas » sont transférées au centre intercommunal d'action sociale « Vendée Sèvre Autise » à compter du 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 3 : La communauté de communes Vendée Sèvre Autise est chargée de déterminer les conditions de liquidation du syndicat intercommunal à vocation unique Vendée Autise en l'absence de vote du compte administratif du syndicat avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 4 : La communauté de communes Vendée Sèvre Autise est chargée de reprendre l'actif et le passif du syndicat intercommunal à vocation unique Vendée Autise, par délibération de son conseil communautaire, arrêtés au 31 décembre 2021.

ARTICLE 5 : Les archives du syndicat intercommunal à vocation unique Vendée Autise sont transférées à la communauté de communes Vendée Sèvre Autise.

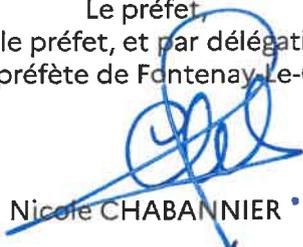
ARTICLE 6 : L'arrêté préfectoral n° 93 SPF 02 du 20 janvier 1993 modifié portant création d'un syndicat intercommunal à vocation unique pour la gestion des logements foyers de Saint-Hilaire-des-Loges – Nieul-sur-l'Autize est abrogé.

ARTICLE 7 : L'arrêté préfectoral n° 2015 – DRCTAJ/3 – 375 du 2 juillet 2015 portant extension du périmètre du syndicat intercommunal à vocation unique pour la gestion des logements foyers de Saint-Hilaire-des-Loges – Nieul-sur-l'Autize et son changement de nom en « syndicat intercommunal à vocation unique Vendée Autise » est abrogé.

ARTICLE 8 : La Sous-Préfète de Fontenay-le-Comte, le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Vendée, la Présidente du Syndicat intercommunal à vocation unique Vendée Autise, le Président de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise et les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à Fontenay-le-Comte, le 29 décembre 2021

Le préfet,
Pour le préfet, et par délégation,
la sous-préfète de Fontenay-le-Comte



Nicole CHABANNIER *

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, BP 24111, 44 041 NANTES CEDEX 1, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ SGAR/N° 2021 – 3065

modifiant les limites d'arrondissement du département de la Vendée en raison de la création de la commune nouvelle de « l'Aiguillon-la-Presqu'île »

Le préfet de la région Pays de la Loire

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3113-1 ;
- VU** l'avis favorable émis par le Conseil départemental de la Vendée, dans sa séance du 17 décembre 2021, sur les propositions du préfet de la Vendée concernant les modifications des limites des arrondissements de Fontenay-le-Comte et des Sables d'Olonne, et la création de la commune nouvelle de « l'Aiguillon-la-Presqu'île » rattachée à l'arrondissement des Sables d'Olonne ;
- VU** l'avis favorable émis par la commune de La Faute sur Mer, le 8 novembre 2021 sur le projet de rattachement de la commune nouvelle de « l'Aiguillon-la-Presqu'île » à l'arrondissement des Sables d'Olonne ;
- VU** l'avis favorable émis par la collectivité de L'Aiguillon sur Mer, le 4 novembre 2021 sur le projet de rattachement de la commune nouvelle de « l'Aiguillon-la-Presqu'île » à l'arrondissement des Sables d'Olonne ;
- VU** l'avis favorable émis par la communauté de communes Sud Vendée Littoral, le 9 décembre 2021 sur le projet de rattachement de la commune nouvelle de « l'Aiguillon-la-Presqu'île » à l'arrondissement des Sables d'Olonne ;
- VU** l'arrêté n° 21 – DRCTAJ/2 – 661 du préfet de Vendée du 7 décembre 2022 portant création de la commune nouvelle de « l'Aiguillon-la-Presqu'île », à compter du 1^{er} janvier 2022,
- VU** l'étude d'impact du 27 octobre 2021,

Sur proposition du préfet de la Vendée ;

ARRÊTE

Article 1 :

Le territoire correspondant à la commune de La Faute-sur-Mer est maintenu dans l'arrondissement des Sables d'Olonne.

Article 2 :

Le territoire correspondant à la commune de l'Aiguillon-sur-Mer est retiré de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte pour être ajouté à l'arrondissement des Sables d'Olonne.

Article 3 :

La commune nouvelle de « l'Aiguillon-la-Presqu'île » est rattachée à l'arrondissement des Sables d'Olonne.

Article 4 :

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 5 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le préfet du département de la Vendée sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera transmis au président du conseil régional des Pays de la Loire et au président du conseil départemental de la Vendée ainsi qu'au ministre de l'intérieur (DMAT) et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

A Nantes, le

30 DEC. 2021

Le préfet



Le préfet
Didier MARTIN

**Arrêté n°21 – SGCD – RH - 199
portant autorisation d'exercice des fonctions en télétravail
en raison du contexte sanitaire**

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le décret du Président de la République en date du 3 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Gérard GAVORY, Préfet de la Vendée ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 22 décembre 2017 portant nomination de M. Alexandre ROYER, directeur départemental adjoint des Territoires et de la Mer, délégué à la mer et au littoral,

VU l'arrêté du Premier Ministre du 10 février 2021 portant nomination de M. Eric BATAILLER, directeur départemental adjoint des Territoires et de la Mer,

VU l'arrêté préfectoral n°20-DDTM-717 du 20 janvier 2021 portant organisation de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée,

VU l'arrêté préfectoral n°21-DRCTAJ/2-688 du 27 décembre 2021 portant désignation de M. Eric BATAILLER, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée par intérim,

VU l'arrêté préfectoral n°21-DRCTAJ/2-689 du 27 décembre 2021 portant délégation de signature à M. Eric BATAILLER, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée par intérim,

VU l'instruction du 7 décembre 2021 du Secrétariat général du ministère de l'Intérieur relative au renforcement des gestes barrières - reprise épidémique- anticipation des risques liés au variant « Omicron » - Incitation à la vaccination ;

VU le télégramme du 18 décembre 2021 du ministère de l'Intérieur relatif aux mesures de freinage à l'occasion des fêtes de fin d'année ;

VU la circulaire du 29 décembre 2021 relative au télétravail dans la fonction publique de l'État et au respect des règles sanitaires renforcées dans le cadre du travail sur site ;

VU l'instruction du Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur du 29 décembre 2021 relative à la lutte contre l'épidémie de COVID 19 – Obligation de télétravail et organisation des services

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'annexe 1 du présent arrêté liste les agents dont les missions sont télétravaillables.

Article 2

L'annexe 2 du présent arrêté liste les agents dont les missions ne sont pas télétravaillables.

Article 3

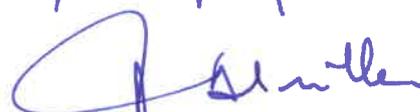
L'autorisation, qui revêt un caractère provisoire, prendra fin dès lors que la situation sanitaire le permettra.

Article 4

Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche sur Yon, le

29 DEC. 2021

le préfet

Eric BATAILLER

Annexe 1 : Agents autorisés à exercer leurs fonctions depuis leur domicile		
NOM	Prénom	Affectation
ANGAMOUTTOU	JOEL	DIR
ARNAUD	CHRISTINE	DIR
COBIGO	GERARD	DIR
FERRAND	NADINE	DIR
MICHELOT	GAELE	DIR
FERRE	ISABELLE	DML DIR
VAUCELLE	CHRISTELLE	DML DIR
BIZY	NATHALIE	EMGM
DAMOUR	MURIELLE	EMGM
DUBOIS	CLAIRE	EMGM
FAIVRE	ERIC	EMGM
HULIN	SEBASTIEN	EMGM
MORNET	NATHALIE	EMGM
ROIRAND	SYLVIE	EMGM
ROY	KARINE	EMGM
SARTHOU	PHILIPPE	EMGM
ANDOUILLET	VIRGINIE	ER
BIEQUE	ERIC	ER
BOBET	THIERRY	ER
BONVIN	ARNAUD	ER
GUILLET	FLORENCE	ER
ABJEAN	BERNARD	GDML
AUVRAY	ISABELLE	GDML
CLEMENCON	OLIVIER	GDML
CORABOEUF	CECILE	GDML
GAULLET	PIERRE	GDML
GAUTIER	YVES	GDML
GIRAUD	THOMAS	GDML
LAMBERT	NICOLAS	GDML
LAVILLAIN	AUDE	GDML
LEDEE	VINCENT	GDML
MAGNIER	NICOLAS	GDML
MERCIER	JEAN BENOIT	GDML
NAULLEAU	PASCAL	GDML
PENARD	GUY CHARLES	GDML
RASSINOX	DAVID	GDML
SOW	MAMADOU	GDML
VORNIERE	JEAN-PHILIPPE	GDML
CHAUVET	PATRICK	MITRA
DHOLLANDE	OLIVIER	MITRA
GOULPEAU	NADINE	MITRA
GUILLET	ELISABETH	MITRA
HUMEAU	PEGGY	MITRA
MAURY	OLIVIER	MITRA
MINARD	DAVID	MITRA

feuille1

ORDONNEAU	SERGE	MITRA
RAPITEAU	LOIC	MITRA
RENARD	CORINNE	MITRA
SABASTIA	SYLVIE	MITRA
SUCHEYRE	MARYLINE	MITRA
TROUVE	SANDRINE	MITRA
BLANQUET	GHISLAINE	RAMP
BARRANGER	MATHIEU	RAMP
CARON	RAPHAEL	RAMP
COMBRIAT	Stéphane	RAMP
COSQUER	PAUL	RAMP
GEHANNE	LAURENT	RAMP
GONCALVES-PEREIRA	JOHNNY	RAMP
LAMY	CHRISTELLE	RAMP
MEUNIER	PHILIPPE	RAMP
PERRON	RONAN	RAMP
SCAVINER	PHILIPPE	RAMP
TALEDEC	PASCALE	RAMP
ALINE	SAMUEL	SA
BESNIER	ANNE-FRANCOISE	SA
BITEAU	PHILIPPE	SA
BLANCHET	CHRISTINE	SA
BULTEAU	CORINNE	SA
DUTORDOIR	CELINE	SA
FROMONT	PATRICK	SA
GACHON	SYLVIE	SA
GAUDIN	RAYMOND	SA
GILBERT	VIRGINIE	SA
GOSSELIN	LEA	SA
GUILLOTON	OLIVIER	SA
LAVOLEE	YVONNICK	SA
LEMARTRIER	CATHERINE	SA
LORFEUVRE	DOMINIQUE	SA
MAHE	PASCAL	SA
MARSZALKOWSKI	KARINE	SA
MARTINEAU	ALINE	SA
MENUET	FABIEN	SA
MILLAIS	PIERRE	SA
MORILLON	ANNE	SA
ORSONNEAU	MARYSE	SA
POIRIER	SABINE	SA
POUPET	JEAN-YVES	SA
SEGUY	ETIENNE	SA
SOULARD	FRANCOISE	SA
VERA	CHRISTINE	SA
ZANDITENAS	MICHAEL	SA
BARBIER	PIERRE	SERN
BEVE	MARIE-NOELLE	SERN

feuille1

BOISTEUX	AMANDINE	SERN
BOISTEUX	STEPHANE	SERN
COUTHOUIS	THOMAS	SERN
DAP (JAVAUX)	MELANIE	SERN
DELAUNAY	CHRISTOPHE	SERN
DEVANNE	DANIEL	SERN
DOARE	SYLVIE	SERN
DURET	VERONIQUE	SERN
FENOUILLET	STEPHANE	SERN
GASNIER	OLIVIER	SERN
GAYRAUD	BENJAMIN	SERN
GUILBAUD	DANIEL	SERN
HAESSIG	FRANCIS	SERN
HERCENT	SOLENE	SERN
JEAN-TOUSSAINT	GERARD	SERN
JOUBERT	ANAELLE	SERN
LEBON	OCEANE	SERN
MAROLLEAU	YANNICK	SERN
MARTINEAU	PATRICK	SERN
POTIER	CHRISTOPHE	SERN
PRAUD	YVON	SERN
QUINTARD	JEAN LOUIS	SERN
RAGGI	PHILIPPE	SERN
RAIMBAULT	EMMANUEL	SERN
REMY	HERVE	SERN
RENAIS	LOÏSE	SERN
SOULET	GUY	SERN
ALBIZ	ANISSA	SHC
BELLAMY	LAURENCE	SHC
BERNARD	VIRGINIE	SHC
CHEVOLEAU	CHANTAL	SHC
D'ANGELO-JEANDEL	CELIA	SHC
FERRE	CORINNE	SHC
GRAVELEAU	JEAN-DAVID	SHC
GUIBERT	FABIEN	SHC
JAULIN	JOSIANE	SHC
JAUNET	JEROME	SHC
LIBEAU	ALEXANDRE	SHC
LUCAS	CELINE	SHC
MARBOTTE	FREDERIC	SHC
MEUNIER	MARIE CHRISTINE	SHC
MORAU	DOMINIQUE	SHC
MOREAU	MYRIAM	SHC
PELLETIER	ROBERT	SHC
PINEAU	VALERIE	SHC
REYNAUD	SOPHIE	SHC
RIVIERE	JULIEN	SHC
ROBIN	DOMINIQUE	SHC

feuille1

SENE	FRANTZ	SHC
TAMANI	EVELYNE	SHC
CAILLE	CHRISTOPHE	SUA
AUDRAN	ERWAN	SUA
AULLO	ERIC	SUA
BACHELOT	GWENAELLE	SUA
BAUDOUIN	VALERIE	SUA
BENLAROSSI	TARIK	SUA
BERENGER	VALERIE	SUA
BIANCHIN	FABRICE	SUA
CHAUVEAU	PATRICIA	SUA
DENCAUSSE	MYRIAM	SUA
DREURE	CECILE	SUA
ETOUBLEAU	CHRISTIAN	SUA
GABORIT	EMMANUEL	SUA
GUILLET	CHRISTOPHE	SUA
HEGRON	MARIE CHRISTINE	SUA
JUSKO	JEAN FRANCOIS	SUA
LIMOUSIN	DAMIEN	SUA
MANCEAU	ELISABETH	SUA
MINVIELLE	LAURENT	SUA
NOBLETZ	EMMANUELLE	SUA
PARE	MARTINE	SUA
PEGE (FLOCZEK)	ADELINE	SUA
PELTIER	STEPHANE	SUA
PENAUD NAULEAU	MARTINE	SUA
PEREIRA	HENRI	SUA
RENIER	STEPHANIE	SUA
RIVET	CHRISTOPHE	SUA
ROGER	NADINE	SUA
RUELLAN	GILLES	SUA
SIMON	VIVIANE	SUA
SPIETH	PIERRE	SUA
TILLARD	THERESE	SUA
TISSOT	CHRISTOPHE	SUA
ANGAMOUTTOU	JOEL	DIR

Annexe 2 : Agents non autorisés à exercer leurs fonctions depuis leur domicile

NOM	Prénom	Affectation
CAIVEAU	SEVERINE	ER
DESCAVE	JEROME	ER
DOMMANGEAU	CHRISTIAN	ER
GRANET	MAUD	ER
HILLAIREAU	FRANCOIS	ER
PASDELOUP	PEGGY	ER
RAGON	KATIA	ER
SAILLY	STEPHANE	ER
BARRANGER	MATHIEU	RAMP – Capitainerie
COMBRIAT	STEPHANE	RAMP – Capitainerie
CARON	RAPHAEL	RAMP – ULAM
COSQUER	PAUL	RAMP – ULAM
GEHANNE	LAURENT	RAMP – ULAM
LAMY	CHRISTELLE	RAMP – ULAM
MEUNIER	PHILIPPE	RAMP – ULAM
PERRON	RONAN	RAMP – ULAM
SCAVINER	PHILIPPE	RAMP – ULAM
MICHAUD	NATHALIE	DIR
LAFOLIE	KATIA	DIR
EURY	CHRISTINA	SERN
BONNEAU	LAURENCE	SERN
RENARD	LAURENCE	DML DIR
NICOU	CHRISTINE	DML DIR

DÉCISION n°21-SGCD-200

**DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DONNANT SUBDÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA VENDÉE**

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret du Président de la République en date du 3 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Gérard GAVORY, Préfet de la Vendée ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 22 décembre 2017 portant nomination de M. Alexandre ROYER, directeur départemental adjoint des Territoires et de la Mer, délégué à la mer et au littoral,

VU l'arrêté du Premier Ministre du 10 février 2021 portant nomination de M. Eric BATAILLER, directeur départemental adjoint des Territoires et de la Mer,

VU l'arrêté préfectoral n°20-DDTM-717 du 20 janvier 2021 portant organisation de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée,

VU l'arrêté préfectoral n°21-DRCTAJ/2-688 du 27 décembre 2021 portant désignation de M. Eric BATAILLER, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée par intérim,

VU l'arrêté préfectoral n°21-DRCTAJ/2-689 du 27 décembre 2021 portant délégation de signature à M. Eric BATAILLER, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée par intérim,

DECIDE

Article 1er:

Délégation de signature est donnée à M. Alexandre ROYER, Directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral, à l'effet de signer toutes correspondances et actes visés dans l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée nominativement aux chefs de service désignés à l'article 3 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les décisions ou documents se rapportant aux pouvoirs détaillés dans l'annexe jointe à la présente décision.

Article 3 :

Les chefs de service visés à l'article 2 sont :

- ◆ Mme Ghislaine BLANQUET, cheffe du service Régulation des Activités Maritimes et Portuaires
- ◆ Mme Sylvie DOARÉ, cheffe du service Eau, Risques et Nature,
- ◆ M. Pierre GAULLET, chef du service Gestion Durable de la Mer et du Littoral et chef par intérim de la Mission transversale,
- ◆ M. Sébastien HULIN, chef du service Économie Maritime et Gens de Mer,
- ◆ M. Frédéric MARBOTTE, chef du service Habitat et Construction
- ◆ M. Pierre SPIETH, chef du service Urbanisme et Aménagement,
- ◆ M. Michaël ZANDITENAS, chef du service Agriculture,

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un d'eux, les délégations qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire chargé de leur intérim qui aura été désigné par la direction, en application des dispositions de l'article 1 de la présente décision.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée aux agents, pour les actes relevant de leurs attributions, conformément au tableau annexé à la présente décision.

Article 5 :

Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent, dans le cadre de l'instruction des actes relevant de leurs attributions:

- ◆ M. Joël ANGAMOUTTOU, conseiller de gestion-management auprès de la Direction,
- ◆ M. Arnaud BONVIN, délégué des permis de conduire, chef de l'unité éducation routière,
- ◆ M. Eric BIEQUE, inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière, adjoint au chef de l'unité éducation routière,
- ◆ M. Patrick CHAUVET, responsable du pôle contentieux au sein de la Mission transversale
- ◆ M. Patrick MARTINEAU, chef de l'unité risques et gestion de crise au sein du service eau, risques et nature,
- ◆ Mme Christine ARNAUD, référente territoriale bocage,
- ◆ M. Gérard COBIGO, référent territorial sur Vendée
- ◆ M. Raymond GAUDIN, chef de l'unité gestion de la connaissance et développement durable et chef par intérim de l'unité coordination et communication au sein de la mission transversale,

- ◆ M. Stéphane PELTIER, adjoint au chef du service urbanisme et aménagement et responsable de l'unité ADS,
- ◆ M. Jean-François JUSKO, adjoint au chef d'unité ADS et responsable du pôle animation au sein du service urbanisme et aménagement,
- ◆ M. Christophe RIVET, chargé de l'animation de la filière ADS au sein de l'unité application du droit des sols du service urbanisme-aménagement,
- ◆ M. Christophe CAILLÉ, responsable du pôle instruction ADS de la Roche sur Yon au sein du service urbanisme et aménagement,
- ◆ M. Christophe GUILLET, chargé de mission SCOT au sein du service urbanisme et aménagement,
- ◆ Mme Viviane SIMON, cheffe de l'unité politique d'aménagement et de gestion de l'espace au sein du service urbanisme et aménagement,
- ◆ Mme Marie-Christine HÉGRON, adjointe à la cheffe de l'unité politique d'aménagement et de gestion de l'espace au sein du service urbanisme et aménagement,
- ◆ M. Damien LIMOUSIN, chef de l'unité planification urbaine au sein du service urbanisme et aménagement,
- ◆ Mme Stéphanie RÉNIER, chargée de mission planification urbaine au sein du service urbanisme et aménagement,
- ◆ Mme Gwenaëlle BACHELOT, chargée de mission planification urbaine au sein du service urbanisme et aménagement,
- ◆ M. Erwan AUDRAN, adjoint au chef de l'unité planification urbaine au sein du service urbanisme et aménagement
- ◆ Mme Valérie BAUDOUIN, responsable du pôle fiscalité de l'urbanisme au sein du service urbanisme et aménagement
- ◆ Mme Emmanuelle NOBLETZ, adjointe à la responsable du pôle fiscalité de l'urbanisme au sein du service urbanisme et aménagement,
- ◆ M. Éric AULLO, responsable du centre instructeur ADS de Fontenay Le Comte, au sein du service urbanisme et aménagement,
- ◆ Mme Martine PARÉ, responsable du centre instructeur de Challans, au sein du service urbanisme et aménagement,
- ◆ Mme Dominique MORAU, adjointe au chef du service habitat et construction et cheffe de l'unité politiques de l'habitat
- ◆ M. Alexandre LIBEAU, chef de l'unité bâtiment au sein du service habitat et construction,
- ◆ Mme Chantal CHEVOLEAU, cheffe de l'unité parc public au sein du service habitat et construction,
- ◆ M. Frantz SÉNÉ, chef de l'unité parc privé au sein du service du service habitat et construction,
- ◆ M. Pierre BARBIER, adjoint au chef du service eau, risques et nature,
- ◆ Mme Marie-Noëlle BÈVE, cheffe de l'unité nature, territoires et biodiversité au sein du service eau, risques et nature,
- ◆ M. Francis HAESSIG, chef de l'unité politique de l'eau et de l'environnement au sein du service eau, risques et nature,
- ◆ M. Daniel GUILBAUD, chargé de mission pollutions diffuses au sein de l'unité politiques eau et environnement du service eau, risques et nature,
- ◆ M. Solen HERCENT, chef de l'unité milieux marins et rejets au sein du service eaux, risques et nature,
- ◆ M. Étienne SÉGUY, chef de l'unité structures et contrôles au sein du service de l'agriculture,
- ◆ M. Patrick FROMONT, chef de l'unité agri-environnement et modernisation au sein du service de l'agriculture,

- ◆ Mme Christine BLANCHET, cheffe de l'unité politique agricole au sein du service de l'agriculture,
- ◆ Mme Christelle VAUCELLE, responsable du pôle d'appui de la délégation à la mer et au littoral,
- ◆ M. Mamadou SOW, chef de l'unité gestion patrimoniale du domaine public maritime au sein du service gestion durable de la mer et du littoral
- ◆ M. Jean-Philippe VORNIÈRE, chef de l'unité cultures marines au sein du service gestion durable de la mer et du littoral
- ◆ M. Yves GAUTIER, chef de l'unité protection du littoral au sein du service gestion durable de la mer et du littoral
- ◆ M. Vincent LÉDÉE, chargé de mission PAPI/PSR au sein du service gestion durable de la mer et du littoral,
- ◆ M. Philippe SARTHOU, chef de l'unité économie maritime et chef par intérim de l'unité Gens de mer, au service économie maritime et gens de mer
- ◆ M. Philippe MEUNIER, chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service régulation des activités maritimes et portuaires,
- ◆ M. Pascal NAULLEAU, chargé de mission gestion intégrée mer et littoral au service gestion durable de la mer et du littoral,
- ◆ M. Nicolas LAMBERT, gestionnaire cultures marines au sein du service gestion durable de la mer et du littoral,
- ◆ M. Bernard ABJEAN, gestionnaire cultures marines au sein du service gestion durable de la mer et du littoral,
- ◆ M. Stéphane COMBRIAT, commandant de port au sein du service régulation des activités maritimes et portuaires,
- ◆ M. Mathieu BARRANGER, officier de port adjoint au sein du service régulation des activités maritimes et portuaires,

Article 6 :

Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent, pour les décisions d'octroi des congés annuels, des RTT et des jours de récupération, du personnel placé sous leur autorité :

- ◆ Mme Ghislaine BLANQUET, cheffe du service Régulation des Activités Maritimes et Portuaires
- ◆ Mme Sylvie DOARÉ, cheffe du service Eau, Risques et Nature,
- ◆ M. Pierre GAULLET, chef du service Gestion Durable de la Mer et du Littoral et chef par intérim de la Mission transversale,
- ◆ M. Sébastien HULIN, chef du service Économie Maritime et Gens de Mer,
- ◆ M. Frédéric MARBOTTE, chef du service Habitat et Construction
- ◆ M. Pierre SPIETH, chef du service Urbanisme et Aménagement,
- ◆ M. Michaël ZANDITENAS, chef du service Agriculture,
- ◆ M. Pierre BARBIER, adjoint au chef du service Eau, Risques et Nature,
- ◆ M. Stéphane PELTIER, adjoint au chef du Service Urbanisme et Aménagement et responsable de l'unité ADS,
- ◆ M. Joël ANGAMOUTTOU, conseiller gestion management
- ◆ M. Jean-François JUSKO, adjoint au chef d'unité ADS et responsable du pôle animation au sein du service urbanisme et aménagement,
- ◆ M. Arnaud BONVIN, délégué des permis de conduire, chef de l'unité éducation routière
- ◆ M. Eric BIEQUE, inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière, adjoint au chef de l'unité éducation routière

- ◆ M. Raymond GAUDIN, chef de l'unité gestion de la connaissance et développement durable et chef par intérim de l'unité coordination et communication au sein de la mission transversale,
- ◆ Mme Dominique MORAU, adjointe au chef du service habitat et construction et cheffe de l'unité politiques de l'habitat,
- ◆ M. Alexandre LIBEAU, chef de l'unité bâtiment au sein du service habitat et construction,
- ◆ Mme Chantal CHEVOLEAU, cheffe de l'unité parc public au sein du service habitat et construction,
- ◆ M. Frantz SÉNÉ, chef de l'unité parc privé au sein du service du service habitat et construction,
- ◆ M. Yves GAUTIER, chef de l'unité protection du littoral au sein du service gestion durable de la mer et du littoral,
- ◆ M. Mamadou SOW, chef de l'unité gestion patrimoniale du domaine public maritime au sein du service gestion durable de la mer et du littoral
- ◆ M. Jean-Philippe VORNIÈRE, chef de l'unité cultures marines au sein du service gestion durable de la mer et du littoral
- ◆ Mme Marie-Noëlle BÈVE, cheffe de l'unité nature, territoires et biodiversité au sein du service eau, risques et nature,
- ◆ M. Francis HAESSIG, chef de l'unité politique de l'eau et de l'environnement au sein du service eau, risques et nature,
- ◆ M. Solen HERCENT, chef de l'unité milieux marins et rejets au sein du service eaux, risques et nature,
- ◆ M. Patrick MARTINEAU, chef de l'unité risques et gestion de crise au sein du service eau, risques et nature,
- ◆ Mme Christine BLANCHET, cheffe de l'unité politique agricole au sein du service de l'agriculture,
- ◆ M. Patrick FROMONT, chef de l'unité agri-environnement et modernisation au sein du service de l'agriculture,
- ◆ M. Étienne SÉGUY, chef de l'unité structures et contrôles au sein du service de l'agriculture,
- ◆ M. Damien LIMOUSIN, chef de l'unité planification urbaine au sein du service urbanisme et aménagement,
- ◆ Mme Viviane SIMON, cheffe de l'unité politique d'aménagement et de gestion de l'espace au sein du service urbanisme et aménagement,
- ◆ M. Stéphane COMBRIAT, commandant de port au sein du service régulation des activités maritimes et portuaires,
- ◆ M. Philippe SARTHOU, chef de l'unité économie maritime et chef par intérim de l'unité Gens de mer, au service économie maritime et gens de mer
- ◆ M. Philippe MEUNIER, chef de l'unité littorale des affaires maritimes, au sein du service régulation des activités maritimes et portuaires,
- ◆ Mme Christelle VAUCELLE, responsable du pôle d'appui de la DML,
- ◆ Mme Valérie BAUDOUIN, responsable du pôle fiscalité de l'urbanisme au sein du service urbanisme et aménagement,
- ◆ M. Christophe CAILLÉ, responsable du pôle instruction ADS de la Roche-sur-Yon, au sein du service urbanisme et aménagement,
- ◆ M. Eric AULLO, responsable du centre instructeur ADS de Fontenay le Comte, au sein du service urbanisme et aménagement,
- ◆ Mme Martine PARÉ, responsable du centre instructeur de Challans, au sein du service urbanisme et aménagement,
- ◆ M. Patrick CHAUVET, responsable du pôle contentieux au sein de la mission transversale,

Article 7 :

La présente décision annule et remplace la décision n°21-SGCD-183 du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer en date du 02 décembre 2021.

Article 8 :

Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

La Roche-sur-Yon, le **30 DEC. 2021**

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer pi



Eric BATAILLER

TABLEAU ANNEXE À LA DÉCISION N°21-SGCD-200
DONNANT SUBDÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX AGENTS DE LA DDTM DE VENDÉE

ACTES ET MATIÈRES de la subdélégation de signature générale	Subdélégués
II - ROUTES ET CIRCULATION ROUTIÈRE	
II.1 – Exploitation des routes	
II.1.a - - Interdiction ou réglementation de la circulation à l'occasion de travaux routiers, de tous travaux annexes et de toutes manifestations temporaires sur les autoroutes et leurs dépendances, et pour les avis préalables délivrés en la matière sur les routes classées à grande circulation	Cadres de permanence : Sylvie DOARÉ, Pierre BARBIER, Gérard COBIGO, Michaël ZANDITENAS, Pierre SPIETH, Christine ARNAUD, Frédéric MARBOTTE, Stéphane PELTIER
II.1.c - - Instruction et délivrance des dérogations aux interdictions de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes	Cadres de permanence : Sylvie DOARÉ, Pierre BARBIER, Gérard COBIGO, Michaël ZANDITENAS, Pierre SPIETH, Christine ARNAUD, Frédéric MARBOTTE, Stéphane PELTIER
III - GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL (DPF) ET DES COURS DOMANIAUX	
III.1. – Actes d'administration du DPF- Présentation du domaine géré DPF naturel et règles générales.	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER
III.2 - Autorisations d'occupation temporaire	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER
III.3 – Autres autorisations	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER
III.4 - Police de la navigation sur la Sèvre niortaise navigable	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER
III.5 - Transfert de propriété d'embarcation abandonnée aux gestionnaires du domaine public fluvial navigable	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER
IV – CONSTRUCTION	
IV.1 – Logement	
IV.1.a – Prêts	
IV.1.a.1 - P.L.A.I. – P.L.U.S. – P.L.S - Décisions de subvention et d'agrément relatifs aux prêts pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs aidés	M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU

<p>IV.1.c.2 - Primes de déménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Primes de déménagement et de réinstallation 1) attribution 2) exemption de reversement par le bénéficiaire de la prime en cas de non-exécution des engagements - Primes complémentaires de déménagement, liquidation et mandatement 	<p>M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU</p>
<p>IV.1.d - P.A.L.U.L.O.S.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décisions d'octroi des P.A.L.U.L.O.S. - Dérogations à la date d'achèvement de plus de 15 ans des immeubles bénéficiant de la P.A.L.U.L.O.S. pour mise en conformité avec les normes minimales d'habitabilité - Dérogations au montant maximum des travaux pour des opérations réalisées sur des immeubles dégradés et pour des opérations de restructuration interne des immeubles ou de reprise de l'architecture extérieure. - Dérogations à la mise en conformité totale avec les normes d'habitabilité en fonction de la structure de l'immeuble pour l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale - Autorisations à titre exceptionnel de commencer les travaux avant la décision d'octroi de subvention ou de proroger leur délai d'achèvement 	<p>M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU</p> <p>Réservé à la signature du DDTM pi et de M. Alexandre ROYER</p>
<p>IV.1.e – Conventionnement – A.P.L.</p>	
<p>IV.1.e.1 -</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conventions conclues en application de l'article 7, paragraphes 2, 3, 4 et 5 de la loi 77.1 du 3 janvier 1977 	<p>M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU</p>
<p>IV.1.e.2 -</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation d'exécution conforme des travaux d'amélioration de l'habitat en vue de la liquidation de l'A.P.L. dans le cadre du conventionnement. 	<p>M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU</p>
<p>IV.1.e.3 –</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorisations du versement de l'aide personnalisée au logement au locataire, dans le cas de location/sous-location prévues aux articles L.353.20, L.442.8.1 et L.442.8.4 du C.C.H. 	<p>M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU</p>
<p>IV.1.f - Divers</p>	
<p>IV.1.f.1 -</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement de l'indemnité de réquisition au nom de l'État en cas de défaillance du bénéficiaire 	<p>M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU</p>
<p>IV.1.f.2 -</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorisations de transformation et changement d'affectation de locaux. 	<p>M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU</p>

<p>IV.1.f.3 - - Attribution aux bâtiments d'habitation d'un label "confort acoustique".</p>	<p>M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU</p>
<p>IV.1.f.4 - - Attribution aux bâtiments d'habitation d'un label "haute isolation".</p>	<p>M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU</p>
<p>IV.1.f.5 - - Décisions concernant les dossiers individuels de demande de financements au titre de la consultation lancée auprès des professionnels pour la promotion d'entreprises ou de groupements capables de fournir un service complet de travaux d'économie d'énergie.</p>	<p>M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU</p>
<p>IV.1.f.6 - - Autorisations de changement de destination</p>	<p>M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU</p>
<p>IV.1.f.7 - Commission d'arrondissement pour l'accessibilité aux personnes handicapées : a) P.V. des séances ayant pour objet l'étude d'un projet de construction, d'extension ou d'aménagement d'un établissement recevant du public b) PV des séances ayant pour objet de procéder à des visites de réception précédant l'ouverture d'un établissement recevant du public.</p>	<p>M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU M. Alexandre LIBEAU</p>
<p>IV.1.f.8 - Agendas d'accessibilité programmée : a) Lettres de notification de la liste des pièces manquantes prévue à l'article R111-19-36 du code de la construction et de l'habitation b) PV des séances de la commission consultative départementale d'accessibilité traitant des Agendas d'accessibilité programmée c) Décision d'approbation, de refus et de prorogation des délais de dépôt d'un Agenda d'accessibilité programmée portant sur des ERP de 3ème à 5ème catégorie.</p>	<p>M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU M. Alexandre LIBEAU</p>
<p>IV.1.g.1 Infractions en matière de règles de construction : transmission des procès-verbaux au parquet et observations écrites devant les juridictions judiciaires compétentes</p>	<p>M. Pierre GAULLET M. Raymond GAUDIN M. Patrick CHAUVET</p>
<p>IV.1.g.2 Programmation et gestion des procédures de contrôle des règles de construction en application de l'article L181-1 du code de la construction et de l'habitation</p>	<p>M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU M. Alexandre LIBEAU</p>

IV.2 – H.L.M.	
IV.2.a - - Approbation du choix du mandataire commun désigné par les offices et sociétés d'H.L.M. groupés dans le cadre départemental en vue de coordonner des projets de constructions, des études, la préparation des marchés et l'exécution des travaux.	Réservé à la signature du DDTM pi et de M. Alexandre ROYER
IV.2.b - - Délivrance des autorisations prévues en matière d'aliénation du patrimoine immobilier des organismes d'H.L.M	M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU
IV.2.c - - Autorisations accordées aux offices et sociétés d'H.L.M. de constituer des commissions spécialisées	M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU
IV.2.d - - Autorisations accordées aux offices et sociétés d'H.L.M. de traiter par voie de marché négocié pour la reconduction de projets pour des opérations de moins de 200 logements	M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU
IV.2.e - Décisions de financement d'H.L.M.	
IV.2.e.1 – Bonifications	M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU
IV.e.2 - - Dans le cadre du programme approuvé par l'autorité préfectorale, prêts consentis par la caisse des prêts aux organismes d'H.L.M. pour les opérations du secteur locatif régionalisé, d'une part et, d'autre part, pour l'ensemble des opérations du secteur "accession à la propriété"	M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU
IV.2.e.3 - - Bonifications d'intérêt et prêts accordés en vue du financement de la construction d'immeubles H.L.M. locatifs ou destinés à l'accession à la propriété	M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU
IV.2.e.4 - - Clôture financière des opérations de construction d'H.L.M.	M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU
IV.2.e.5 - - Ajustement du prêt principal et des prêts à taux normal destinés à assurer l'équilibre financier des opérations locatives	M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU
IV.2.e.6 - - Appréciation des cas particuliers lorsqu'il s'agit de déterminer la situation familiale pour l'obtention du prêt familial	M. Frédéric MARBOTTE Mme Dominique MORAU

V - AMÉNAGEMENT FONCIER ET URBANISME	
V.1 - Règles d'urbanisme	
V.1.a - - Aménagements apportés aux règles fixées en matière d'implantation et de volume des constructions	Réservé à la signature du DDTM pi et de M. Alexandre ROYER
V.1.b- - Consultation des services de l'État sur le projet de schéma de cohérence territoriale (ScoT) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ou communal (PLUi_PLU) arrêtés par délibération de l'organe délibérant compétent	M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER M. Damien LIMOUSIN M. Erwan AUDRAN Mme Stéphanie RÉNIER Mme Gwenaëlle BACHELOT Mme Viviane SIMON M. Christophe GUILLET
V.1.c - - Diffusion des dossiers de P.L.U/i. approuvés auprès des différents services de l'Etat associés à l'élaboration	M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER M. Damien LIMOUSIN M. Erwan AUDRAN Mme Stéphanie RÉNIER Mme Gwenaëlle BACHELOT
V.1.d - - Transmission des dossiers au Préfet de région (DRAC)	M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : M. Jean-François JUSKO et M. Christophe CAILLÉ
V.1.e - - Saisine de la CDPENAF dans les conditions prévues à l'article L.111-15 du code de l'urbanisme.	M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : M. Jean-François JUSKO et M. Christophe CAILLÉ
V.2 -- Autorisations d'urbanisme dans les cas visés à l'article R. 422-2 du code de l'urbanisme	
V.2.a – Certificats d'urbanisme - Délivrance des certificats d'urbanisme à l'exception des cas où le maire et le service instructeur de l'Etat (DDTM) sont en désaccord	M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : M. Jean-François JUSKO et M. Christophe CAILLÉ

<p>V.2.b – Permis de construire, d'aménager, de démolir et déclarations préalables</p> <p>-1- Projets réalisés pour le compte d'États étrangers ou d'organisations internationales, de l'Etat, de ses établissements publics et concessionnaires, à l'exception des projets dont la Surface plancher est > 5 000 m²</p>	<p>Pour les travaux soumis à DP : M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER</p> <p>La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : M. Jean-François JUSKO et M. Christophe CAILLÉ</p>
<p>-2- Ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie lorsque cette énergie n'est pas destinée, principalement, à une utilisation directe par le demandeur, à l'exception des parcs éoliens ou des centrales photovoltaïques dont la puissance est > 1000 KWc</p>	<p>Pour les travaux soumis à DP : M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER</p> <p>La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : M. Jean-François JUSKO et M. Christophe CAILLÉ</p>
<p>-3- Travaux soumis à l'autorisation du ministre de la Défense ou du ministre chargé des Sites, ou en cas d'évocation par le ministre chargé de la protection de la nature ou par le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés</p>	<p>M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER</p> <p>La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : M. Jean-François JUSKO et M. Christophe CAILLÉ</p>
<p>V.2.c – Décisions modificatives ultérieures, transferts, prorogation</p> <p>Toutes décisions, à l'exception des cas où le maire et le service instructeur de l'État sont en désaccord</p>	<p>M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER</p> <p>La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : M. Jean-François JUSKO et M. Christophe CAILLÉ</p>
<p>V.3 – Achèvement des travaux</p>	
<p>V.3.a – Autorisation de vente des lots</p>	<p>M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER</p> <p>La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : M. Jean-François JUSKO et M. Christophe CAILLÉ</p>
<p>V.3.b – Décision de contestation de la DAACT</p>	<p>M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER</p> <p>La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : M. Jean-François JUSKO et M. Christophe CAILLÉ</p>
<p>V.3.c – Mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité</p>	<p>M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER</p> <p>La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : M. Jean-François JUSKO et M. Christophe CAILLÉ</p>

<p>V.3.d – Attestation de non contestation de la DAACT</p>	<p>M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER</p> <p>La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : M. Jean-François JUSKO et M. Christophe CAILLÉ</p>
<p>V.4 – Avis conforme du préfet - lorsque le projet est situé sur une partie du territoire communal non couverte par une carte communale ou un plan local d'urbanisme, ou dans un périmètre où des mesures de sauvegarde peuvent être appliquées lorsque ce périmètre a été institué à l'initiative d'une personne autre que la commune (art L111-7) - en cas d'annulation par voie juridictionnelle ou d'abrogation d'une carte communale, d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, et lorsque cette décision n'a pas pour effet de remettre en vigueur un document d'urbanisme antérieur</p>	<p>M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER</p> <p>La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : M. Jean-François JUSKO et M. Christophe CAILLÉ</p>
<p>V.5 – Redevance d'Archéologie Préventive</p>	
<p>V.5.1 – Titres de recette</p>	<p>M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER Mme Valérie BAUDOUIN Mme Martine PARÉ</p>
<p>V.5.2 – Actes, décisions et documents relatifs à l'assiette et à la liquidation</p>	<p>M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER Mme Valérie BAUDOUIN Mme Martine PARÉ</p> <p>La délégation de signature peut également être exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : M. Eric AULLO (Fontenay le Comte), Mme Emmanuelle NOBLETZ (La Roche Sur Yon)</p>
<p>V.5.3 – Réponses aux réclamations préalables</p>	<p>M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER Mme Valérie BAUDOUIN</p> <p>La délégation de signature peut également être exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : M. Eric AULLO (Fontenay le Comte), Mme Martine PARÉ (Challans), Mme Emmanuelle NOBLETZ (La Roche Sur Yon)</p>
<p>V.7 - Infractions au code de l'urbanisme - transmission des procès-verbaux au parquet et observations écrites devant les juridictions judiciaires compétentes - arrêtés interruptifs de travaux</p>	<p>M. Pierre GAULLET M. Raymond GAUDIN M. Patrick CHAUVET</p>
<p>V-8 - Instruction des procédures soumises à l'avis de la CDPENAF</p>	<p>M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER M. Damien LIMOUSIN M. Erwan AUDRAN</p>

a - accusé de réception d'une demande d'examen d'un dossier soumis à la CDPENAF	M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER M. Damien LIMOUSIN M. Erwan AUDRAN
b - invitation des membres de la commission et du pétitionnaire à la CDPENAF	M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER M. Damien LIMOUSIN M. Erwan AUDRAN
c – envoi des rapports d'instruction et de toute pièce utile à la compréhension des dossiers aux membres de la commission	M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER M. Damien LIMOUSIN M. Erwan AUDRAN
d - avis conforme émis par la CDPENAF au titre des articles L112-1-1 5° du CRPM et L111-4 4° du CU et L151-11 2° du CU	M. Pierre SPIETH M. Stéphane PELTIER
VII - POLITIQUE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	
VII-1- Arrêté concernant un plan de gestion visant l'entretien d'un cours d'eau non domanial	Réservé à la signature du DDTM pi et de M. Alexandre ROYER
VII-2- Police et conservation des eaux : prise de dispositions pour assurer le libre cours des eaux	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER Cadres de permanence : Sylvie DOARÉ, Gérard COBIGO, Michaël ZANDITENAS, Pierre SPIETH, Christine ARNAUD, Frédéric MARBOTTE, Stéphane PELTIER
VII-3- Autorisation d'occupation temporaire et de stationnement	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER
VII-4 - Installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration en application des articles L 214.1 à L 214.6 du Code de l'environnement	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER
a- Avis de réception d'une demande d'autorisation, et invitation éventuelle à compléter ou régulariser le dossier d'autorisation	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER M. Francis HAESSIG M. Solen HERCENT
b– Envoi des propositions et du projet d'arrêté au CODERST	Réservé à la signature du DDTM pi et de M. Alexandre ROYER
c- Invitation du pétitionnaire au CODERST	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER M. Francis HAESSIG M. Solen HERCENT
d- Envoi du projet d'arrêté au pétitionnaire pour observations	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER M. Francis HAESSIG M. Solen HERCENT

e – Arrêté de prolongation de procédure	Réservé à la signature du DDTM pi et de M. Alexandre ROYER
f- Accusé de réception de déclaration avec demande de complément, ou récépissé de déclaration	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER M. Francis HAESSIG M. Solen HERCENT
g- Invitation à la régularisation d'un dossier irrégulier de déclaration ; arrêté de prescriptions particulières	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER
h- Notification d'opposition à une déclaration	Réservé à la signature du DDTM pi et de M. Alexandre ROYER
i- Modification des prescriptions applicables à une déclaration	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER
j- Autorisation temporaire pour une durée maximale de 6 mois renouvelable une fois, notamment pour des prélèvements d'eau à usage agricole dans des eaux superficielles.	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER M. Francis HAESSIG
VII-5 - Mesures de restrictions des usages de l'eau en période de pénurie - Prescription des mesures générales ou particulières de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau, pour faire face à une menace ou aux conséquences d'accident, de sécheresse, d'inondation ou à un risque de pénurie - Délivrance de dérogations aux mesures générales ou particulières de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER
VII-6 - Accord sur les dérogations de distance pour les installations d'assainissement non collectif d'une capacité de traitement comprise entre 1,2 et 12 kg de DBOS/ jour (20 à 200 EH)	Réservé à la signature du DDTM pi et de M. Alexandre ROYER
VIII – PRÉVENTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ	
VIII-1 – Sécurité Défense	
VIII-1-a Recensement des entreprises de travaux publics et de bâtiment pour la défense : notification des décisions de recensement aux organismes concernés sous forme - soit d'une lettre d'agrément attribuant à l'entreprise concernée un numéro «défense» - soit d'un refus d'agrément, mentionnant les motifs de cette décision	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER M. Patrick MARTINEAU
VIII-1-b corrections nécessaires des listes des entreprises recensées à l'issue des visites annuelles de contrôle de l'administration	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER M. Patrick MARTINEAU

VIII-1-c recensement d'entreprises nouvelles jusqu'alors non soumises aux obligations de défense répondant aux critères fixés	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER M. Patrick MARTINEAU
VIII-2 – Prévention des risques	
VIII-2-a consultation des services départementaux sur le projet de plan de prévention des risques	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER M. Patrick MARTINEAU
VIII-2-b transmission des plans de prévention des risques approuvés aux services départementaux associés à l'élaboration	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER M. Patrick MARTINEAU
IX - EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE, AGRÉMENTS DES ÉCOLES DE CONDUITE ET DES CENTRES DE SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DES ANIMATIONS DES STAGES DE SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE	
IX-1- Examen du permis de conduire :	
IX-1-1- Répartition des places d'examen du permis de conduire IX-1-2- Enregistrement des candidats à l'examen du permis de conduire, IX-1-3- Attestations de dispense d'épreuve pratique pour obtenir un permis, après annulation par perte totale de points ou après décision judiciaire	M. Arnaud BONVIN M. Eric BIEQUE
IX-2- Agréments des auto-écoles et des enseignants à la conduite :	
IX-2-1- Agréments des écoles de conduite, IX-2-2- Agréments des organismes de formation à la capacité de gestion, IX-2-3- Agréments des organismes de formation de moniteurs d'auto école IX-2-4- Agrément des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière IX-2-5- Délivrance des autorisations d'enseigner la conduite automobile IX-2-6- Délivrance des autorisations d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière	M. Arnaud BONVIN M. Eric BIEQUE M. Arnaud BONVIN M. Arnaud BONVIN M. Arnaud BONVIN M. Arnaud BONVIN M. Arnaud BONVIN M. Eric BIEQUE M. Arnaud BONVIN M. Eric BIEQUE

X- RESTRUCTURATION FONCIÈRE, AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS ET AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES	
X-1-a- Arrêtés d'envoi en possession provisoire, en matière de remembrement dans le cadre des opérations d'aménagement foncier relevant de la responsabilité de l'Etat	Mme Sylvie DOARÉ
X-1-b- Arrêtés relatifs à la modification des commissions communales et intercommunales d'aménagement foncier	Mme Sylvie DOARÉ
X-1-c- - Décisions relatives aux boisements afférentes aux arrêtés ordonnant les opérations d'aménagement foncier relevant de la responsabilité de l'Etat - Arrêtés portant modification des limites intercommunales - Arrêtés de clôture d'opérations d'aménagement foncier relevant de la responsabilité de l'Etat	Mme Sylvie DOARÉ
X-2- Toutes décisions (mise en demeure, arrêté, ...) concernant la mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées	Réservé à la signature du DDTM pi et de M. Alexandre ROYER
X-4- Décisions prises relatives à l'agrément ou au retrait d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun (G.A.E.C.)	M. Michaël ZANDITENAS M. Patrick FROMONT M. Étienne SÉGUY
X-5- Délivrance des récépissés des demandes de reconnaissance en qualité de groupements de producteurs. Lettres notifiant les arrêtés de reconnaissance, de retrait de reconnaissance ou de suspension de reconnaissance en qualité de groupement de producteurs et faisant obligation de publicité aux frais du groupement	Réservé à la signature du DDTM, de M. Eric BATAILLER et de M. Alexandre ROYER
X-6- Lettres de notification des avis émis par le comité technique départemental appelé à se prononcer en matière de travaux d'amélioration de l'exploitation agricole	M. Michaël ZANDITENAS M. Étienne SÉGUY M. Patrick FROMONT
X-9- Régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables : décisions, arrêtés de mise en œuvre	M. Michaël ZANDITENAS M. Patrick FROMONT Mme Christine BLANCHET
X-10- Décisions d'attribution ou de refus de l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN)	M. Michaël ZANDITENAS M. Patrick FROMONT
X-11- Régime de droits à paiement des aides découplées dont les paiements de base (DPB) : notifications individuelles et décisions de transfert de DPB	M. Michaël ZANDITENAS M. Patrick FROMONT Mme Christine BLANCHET

XI-12- Décisions d'octroi ou de refus relatif au transfert des droits à primes dans les secteurs bovin, ovin et caprin.	M. Michaël ZANDITENAS M. Patrick FROMONT Mme Christine BLANCHET
XI-13- Autorisations de poursuivre la mise en valeur de l'exploitation.	M. Michaël ZANDITENAS M. Étienne SÉGUY M. Patrick FROMONT
XI - INSTALLATION DES AGRICULTEURS, MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES DIVERSES	
XI-1-a- Décisions d'attribution ou de refus de la dotation d'installation des jeunes agriculteurs.	M. Michaël ZANDITENAS M. Étienne SÉGUY M. Patrick FROMONT
XI-1-b- Décisions d'attribution, de refus, d'avenant ou de déchéance des mesures agri-environnementales (MAE et ICHN)	M. Michaël ZANDITENAS M. Patrick FROMONT
XI-3- Mise en oeuvre de la procédure relative aux calamités agricoles	M. Michaël ZANDITENAS M. Étienne SÉGUY M. Patrick FROMONT
XI-4- Décisions relatives à la mise en oeuvre d'aides conjoncturelles (aides <i>de minimis</i>)	M. Michaël ZANDITENAS M. Étienne SÉGUY M. Patrick FROMONT M Sébastien HULIN M. Pierre GAULLET
XI-5- Demandes d'admission ou de refus d'admission au bénéfice des aides transitoires favorisant l'adaptation de l'exploitation agricole.	M. Michaël ZANDITENAS M. Patrick FROMONT
XI-6- Demandes d'admission ou de refus d'admission au bénéfice de l'aide à la réinsertion professionnelle des agriculteurs en difficulté appelés à cesser leur activité agricole.	M. Michaël ZANDITENAS M. Étienne SÉGUY M. Patrick FROMONT
XI-7- Décisions d'agrément de maître exploitant	M. Michaël ZANDITENAS M. Étienne SÉGUY M. Patrick FROMONT
XI-8- Décisions d'attribution d'une indemnité de tutorat au maître exploitant	M. Michaël ZANDITENAS M. Étienne SÉGUY M. Patrick FROMONT
XI-9- Décisions d'agrément et de validation des plans de professionnalisation personnalisés et maîtres exploitants	M. Michaël ZANDITENAS M. Étienne SÉGUY M. Patrick FROMONT
XI-10- Décisions d'attribution d'une bourse aux jeunes réalisant le stage prévu dans le plan de professionnalisation personnalisé	M. Michaël ZANDITENAS M. Étienne SÉGUY M. Patrick FROMONT
XI-11- Signature des arrêtés et des conventions de participation du FEADER au titre du développement régional des Pays de la Loire, de leurs avenants et des décisions de déchéance.	M. Michaël ZANDITENAS M. Patrick FROMONT Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER
XI-12- Signature des contrats «Natura 2000», des avenants et des déchéances	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER

XI-15- Décisions d'octroi ou de refus de l'aide du programme IATA (Accompagnement à l'installation-transmission en Agriculture).	M. Michaël ZANDITENAS M. Étienne SÉGUY M. Patrick FROMONT
XII - PROTECTION DE LA NATURE, RÉGLEMENTATION DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE EN EAU DOUCE	
XII-A- CHASSE	
XII-A-1- Autorisations de destruction à tir, par battues individuelles, des animaux classés nuisibles.	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER Mme Marie-Noëlle BÈVE Cadres de permanence : Sylvie DOARÉ, Gérard COBIGO, Michaël ZANDITENAS, Pierre SPIETH, Christine ARNAUD, Frédéric MARBOTTE, Stéphane PELTIER
XII-A-2- Arrêtés portant octroi d'autorisation exceptionnelle pour : - la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ; - la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de tout autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ; - la destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces.	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER Mme Marie-Noëlle BÈVE
XII-A-3- Arrêtés d'octroi aux lieutenants de louveterie de battues administratives ou de chasses (destructions) particulières.	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER Mme Marie-Noëlle BÈVE M. Francis HAESSIG Cadres de permanence : Sylvie DOARÉ, Gérard COBIGO, Michaël ZANDITENAS, Pierre SPIETH, Christine ARNAUD, Frédéric MARBOTTE, Stéphane PELTIER
XII-A-4 - Autorisations de capture et de transport de gibier vivant dans le but de repeuplement.	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER Mme Marie-Noëlle BÈVE
XII-A-5 - Autorisations de capture et de transport de gibier vivant destiné au repeuplement dans les réserves de chasse approuvées sous le régime de l'arrêté ministériel du 2.10.1951.	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER Mme Marie-Noëlle BÈVE

XII-A-6 - Autorisations d'entraînement de chiens d'arrêt, d'épreuves de chiens d'arrêt.	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER Mme Marie-Noëlle BÈVE
XII-A-7 - Signature des livrets journaliers des gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage.	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER
XII-A-8 - Agrément, retrait et suspension des piégeurs des populations animales (nuisibles).	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER Mme Marie-Noëlle BÈVE
XII-A-9 - Bagueage, délivrance et validation annuelle des cartes d'identité des rapaces valant autorisations de détention, transport et utilisation de rapaces pour la chasse au vol	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER
XII-A-10-a Proposition de plan de chasse départemental du grand gibier et du petit gibier au ministère chargé de l'environnement.	Réservé à la signature du DDTM pi et de M. Alexandre ROYER
XII-A-10-b- Délivrance des arrêtés de plan de chasse individuels de grand gibier et du petit gibier et traitement des recours gracieux y afférents.	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER Mme Marie-Noëlle BÈVE
XII-A-11- Autorisations de limitation des populations de certaines espèces d'oiseaux piscivores, notamment les autorisations individuelles de destruction par tir.	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER Mme Marie-Noëlle BÈVE
XII-A-12- Autorisations d'importation de colportage, de mise en vente ou d'achat de spécimens des espèces d'oiseaux dont la chasse est autorisée.	Réservé à la signature du DDTM pi et de M. Alexandre ROYER
XII-A-13- Autorisations exceptionnelles de capture définitive de gibier vivant à des fins scientifiques ou de repeuplement.	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER
XII-A-14- Établissements d'élevage, de vente ou de transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée : - Délivrance des autorisations d'ouverture - Délivrance des certificats de capacité	Réservé à la signature du DDTM pi et de M. Alexandre ROYER
XII-A-15- Agrément des garde-chasse particuliers.	Réservé à la signature du DDTM pi et de M. Alexandre ROYER
XII-A-16 - Commissionnement des agents pour la protection et la surveillance de la nature.	Réservé à la signature du DDTM pi et de M. Alexandre ROYER
XII-A-17 - Délivrance des arrêtés de comptage nocturne de la faune sauvage	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER
XII-A-18 - Délivrance des arrêtés fixant les barèmes d'indemnisation des dégâts dus au gibier	Réservé à la signature du DDTM pi et de M. Alexandre ROYER

XII-A-19 - Création, reconduction ou modification des réserves de chasse et de faune sauvage	Réservé à la signature du DDTM pi et de M. Alexandre ROYER
XII-A-20 - Délivrance des licences de chasse sur le domaine public fluvial	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER Mme Marie-Noëlle BÈVE
XII-B - PÊCHE EN EAU DOUCE	
XII-B-1 - Autorisations individuelles de pêche avec horaires particuliers.	Réservé à la signature du DDTM pi et de M. Alexandre ROYER
XII-B-2 - Autorisations de pêche extraordinaire de poisson destiné à la reproduction, au repeuplement, à des fins sanitaires, à des fins de sauvegarde ou de sauvetage et en cas de déséquilibre biologique.	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER
XII-B-3 - Interdictions temporaires de la pêche	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER
XII-B-4 - Droits, concessions ou autorisations portant sur des plans d'eau : certificat attestant la validité des droits.	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER
XII-B-5 - Délivrance de licences aux pêcheurs amateurs aux engins et aux filets dans le domaine public fluvial (tableau B du décret du 19/11/1962).	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER Mme Marie-Noëlle BÈVE
XII-B-6 - Agrément des associations de pêcheurs amateurs.	Réservé à la signature du DDTM pi et de M. Alexandre ROYER
XII-B-7 - Autorisation de capture et de transport des poissons à des fins scientifiques.	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER Mme Marie-Noëlle BÈVE
XII-B-8 - Délivrance des autorisations de pêche à l'anguille jaune pour les pêcheurs amateurs	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER Mme Marie-Noëlle BÈVE
XII-B-9 - Création, reconduction ou modification des réserves de pêche	Réservé à la signature du DDTM pi et de M. Alexandre ROYER
XIII- INTERVENTIONS AU TITRE DE LA FORÊT ET DU BOISEMENT	
XIII-1- Résiliation, transfert à un nouveau bénéficiaire, modification de prime de compensation de perte de revenu due au boisement de terres agricoles et procès-verbal de réception des travaux.	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER
XIII-2- Autorisations de plantations d'arbres sur les berges des cours d'eau non domaniaux.	Mme Sylvie DOARÉ M. Pierre BARBIER

XIII-3- Attribution, refus ou déchéance des aides à l'investissement forestier dans le cadre du plan de développement rural hexagonal (PDRH) et du document régional de développement rural (mesures 122 - 125 et 221)	Mme Sylvie DOARÉ M.Pierre BARBIER
XIII-4- Décisions relatives à l'octroi ou au refus d'autorisation de défrichement.	Mme Sylvie DOARÉ M.Pierre BARBIER
XIV- DÉCHETS	
XIV-1- Récépissés de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport par route de déchets.	Mme Sylvie DOARÉ M.Pierre BARBIER M. M Francis HAESSIG
XIV-2- Récépissés de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce ou de courtage de déchets.	Mme Sylvie DOARÉ M.Pierre BARBIER M. Francis HAESSIG
XIV-3- Courrier de notification de dossier et information du public	Mme Sylvie DOARÉ M.Pierre BARBIER M. Francis HAESSIG
XIV-4- Courrier de transmission des dossiers pour avis aux services et aux mairies concernées	Mme Sylvie DOARÉ M.Pierre BARBIER M. Francis HAESSIG
XIV-5- Courrier d'accompagnement de l'arrêté préfectoral	Mme Sylvie DOARÉ M.Pierre BARBIER M. Francis HAESSIG
XIV-6- Courrier de notification de dossier	Mme Sylvie DOARÉ M.Pierre BARBIER M. Francis HAESSIG
XIV-7- Courriers relatifs à la réalisation de contrôle visant à vérifier l'exactitude des déclarations des vidangeurs	Mme Sylvie DOARÉ M.Pierre BARBIER M. Francis HAESSIG
XIV-8- Accusé de réception des dossiers	Mme Sylvie DOARÉ M.Pierre BARBIER M.Francis HAESSIG
XIV-9- Courrier de transmission des dossiers pour avis aux services et aux mairies concernées	Mme Sylvie DOARÉ M.Pierre BARBIER M. Francis HAESSIG
XIV-10- Courrier de transmission, aux autres départements, de copies des arrêtés préfectoraux d'agrément relatif à la collecte des pneumatiques usagés	Mme Sylvie DOARÉ M.Pierre BARBIER M. Francis HAESSIG

XV- ACTIVITÉS MARITIMES ET DES GENS DE MER	
XV-A- Gestion et conservation du Domaine Public Maritime (DPM)	
XV-A-1 – Actes d’administration du DPM Présentation et consistance du DPM – Règles générales	M. Pierre GAULLET M. Mamadou SOW
XV-A-2 – – Autorisations d'occupation temporaire	M. Pierre GAULLET M. Mamadou SOW
XV-A-2bis– - Consultation des services dans le cadre des procédures d'AOT	M. Pierre GAULLET M. Mamadou SOW Mme Cécile CORABOEUF M. Jean-Benoît MERCIER
XV-A-3 – – Modalités de gestion	M. Pierre GAULLET M. Mamadou SOW
XV-A-4 – – Utilisation du DPM	M. Pierre GAULLET M. Mamadou SOW Cadres d’astreinte : Mme Ghislaine BLANQUET, M.Sébastien HULIN
XV-A-5 – – Protection du DPM	M. Pierre GAULLET M. Mamadou SOW
XV-B– Police Portuaire	Mme Ghislaine BLANQUET M. Stéphane COMBRIAT M. Mathieu BARRANGER M. Sébastien LAURENT
XV-B-1- Pouvoir de Police Portuaire - police du plan d'eau - toutes mesures de détails prises dans le cadre de la réglementation générale et locale sur l’admission, le transport et la manutention des matières dangereuses ou marchandises infectes du port des Sables d'Olonne	Mme Ghislaine BLANQUET M. Stéphane COMBRIAT M. Mathieu BARRANGER M. Sébastien LAURENT Cadres d’astreinte : M. Pierre GAULLET, M.Sébastien HULIN
XV-B-2- avis aux navigateurs	Mme Ghislaine BLANQUET M. Stéphane COMBRIAT M. Mathieu BARRANGER M. Sébastien LAURENT
XV-C- Police des épaves maritimes - décision de concession d'épaves complètement immergées, - sauvegarde et conservation des épaves, - mise en demeure du propriétaire, interventions d'office, - décisions concernant les modalités de vente .	Mme Ghislaine BLANQUET Cadres d’astreinte : M. Pierre GAULLET, M.Sébastien HULIN
XV-D- Commissions nautiques - nomination de membres temporaires des commissions, - convocation des commissions	Mme Ghislaine BLANQUET

<p>XV-E- Pilotage -arrêté du 18 avril 1986- - régime disciplinaire des pilotes : réprimande et blâme pour des faits commis en dehors de l'exercice du service à bord d'un navire, - fonctionnement de la commission locale du pilotage du port des Sables d'Olonne et de l'assemblée commerciale du pilotage - délivrance, renouvellement, contrôle, suspension et retrait des licences de capitaine pilote ;</p>	<p>Mme Ghislaine BLANQUET</p>
<p>XV-F- Coopération maritime - contrôle des coopératives maritimes, des coopératives d'intérêt maritime et de leurs unions, - décisions concernant l'agrément et le retrait d'agrément des coopératives maritimes, des coopératives d'intérêt maritime et de leurs unions, - agrément des groupements de gestion ;</p>	<p>M. Sébastien HULIN</p>
<p>XV-G- Domanialité, cultures marines - décisions d'ouvertures d'enquêtes publiques et d'enquêtes administratives, d'état de vacance et de substitution relatives aux autorisations d'exploitation de cultures marines (AECM), - reconnaissance pour une personne morale de droit privé des conditions d'octroi d'une AECM (société concessionnaire), - reconnaissance et délivrance de l'agrément de société d'exploitation pour une personne morale de droit privé, - ensemble des décisions d'autorisation d'exploitation de cultures marines, - mises en demeure d'exploiter conformément au cahier des charges , - décisions de retrait d'autorisation d'exploitation de cultures marines ;</p>	<p>M. Pierre GAULLET M. Jean-Philippe VORNIÈRE M. Nicolas LAMBERT M. Thomas GIRAULT M. Bernard ABJEAN</p>
<p>XV-G1 - Commissions des cultures marines Présidence des commissions, signature des convocations et des PV de séance</p>	<p>M. Pierre GAULLET M. Jean-Philippe VORNIÈRE</p>
<p>XV-H- Conditions sanitaires de production et de mise sur le marché des coquillages vivants - arrêtés fixant les conditions sanitaires d'exploitation des zones de production, de reparcage, des bancs et gisements naturels coquilliers, - arrêtés décidant le déclassement ou la fermeture temporaire des zones de production,</p>	<p>M. Pierre GAULLET M. Jean-Philippe VORNIÈRE Cadres d'astreinte : Mme Ghislaine BLANQUET, M. Sébastien HULIN</p>
<p>XV-H1- volet zoosanitaire - délivrance des agréments zoosanitaires des établissements conchylicoles et aquacoles</p>	<p>M. Pierre GAULLET M. Jean-Philippe VORNIÈRE M. Nicolas LAMBERT M. Bernard ABJEAN M. Thomas GIRAULT</p>

<p>XV-I- Pêches maritimes</p> <p>1) délivrance et retrait des licences annuelles pour l'exercice du chalutage, du dragage ou de la pose de filets,</p> <p>2) délivrance et retrait des permis de pêche maritime à pied à titre professionnel,</p> <p>3) délivrance et retrait des autorisations de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées,</p> <p>4) délivrance et retrait des autorisations de pêche à l'intérieur des installations portuaires,</p> <p>5) délivrance et retrait des autorisations de pêche à des fins scientifiques de poissons de taille non conforme à la réglementation.</p>	<p>Mme Ghislaine BLANQUET</p> <p>M. Sébastien HULIN</p>
<p>XV-J- Permis de conduire et formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur</p> <p>1) agrément des établissements de formation,</p> <p>2) délivrance des autorisations individuelles d'enseigner,</p> <p>3) désignation des examinateurs de l'extension «hauturière»,</p> <p>4) délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur,</p> <p>5) réception des déclarations de conduite accompagnée,</p> <p>6) retrait temporaire ou définitif des permis de conduire des bateaux à moteur en cas d'infraction.</p>	<p>Alinéas 1 à 5 : M. Sébastien HULIN ; Mme Ghislaine BLANQUET</p> <p>Cadres d'astreinte: M. Pierre GAULLET</p> <p>Alinéa 4 : M. Sébastien HULIN ; M. Philippe SARTHOU ; M. Eric FAIVRE ; Mme Murielle DAMOUR ; Mme Claire DUBOIS ; M. Philippe SCAVINER ; Mme Nathalie MORNET ; Mme Nathalie BIZY ; Mme Sylvie ROIRAND</p> <p>Alinéa 6 : M. Sébastien HULIN ; Mme Ghislaine BLANQUET</p> <p>Cadres d'astreinte: M. Pierre GAULLET, Mme Ghislaine BLANQUET, M.Sébastien HULIN</p>
<p>V-K- Mesures sociales accompagnant les plans de sortie de flotte</p> <p>-Décisions d'attribution de l'allocation complémentaire de ressources (ACR) en faveur des marins à la pêche, cofinancée par le Fonds européen pour la pêche (FEP).</p> <p>-Décisions de cessation progressive d'activité en faveur des marins de la pêche, cofinancée par le fonds européen pour la pêche (FEP).</p>	<p>M. Sébastien HULIN</p>
<p>XV-L- Délivrance des permis d'armement et des permis d'armement simplifié</p> <p>- permis d'armement : Articles L. 5232-1 à L. 5232-4, L. 5522-2 et article R5232-5 du code des transports</p> <p>- permis d'armement simplifié Articles L. 5232-1 et suivants du code des transports</p>	<p>M. Sébastien HULIN M. Philippe SARTHOU</p>

XV-M- Visa des actes de francisation et des cartes de circulation des navires de plaisance	M. Sébastien HULIN M. Philippe SARTHOU M. Eric FAIVRE Mme Murielle DAMOUR Mme Sylvie ROIRAND Mme Claire DUBOIS Mme Nathalie BIZY Mme Nathalie MORNET
XV-N – Visa des titres uniques de francisation et d'immatriculation des navires professionnels Articles L. 5522-2 et R5232-4 du code des transports	M. Sébastien HULIN M. Philippe SARTHOU
XV-O- Résolution des litiges entre marins et armateurs - conciliations relatives à la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs (décret 2015-219 du 27 février 2015) - mentions obligatoires du procès verbal et délivrance des copies du procès verbal (arrêté du 10 mars 2015)	M. Sébastien HULIN
XVI- PUBLICITÉ, ENSEIGNES ET PRÉENSEIGNES	
XVI-1- Procédure, suivi, et rédaction du porter à connaissance de l'État dans le cadre de l'élaboration d'un règlement local de publicité	Mme Sylvie DOARÉ Mme Marie-Noëlle BÈVE
XVI -2- Autorisation de dispositifs de publicité lumineuse	
XVI -3- Autorisation d'installation d'enseignes à faisceau de rayonnement laser	
XVI -4- Autorisation à l'installation d'enseignes dans les secteurs énumérés à l'article L581-4 et L581-8 du code de l'environnement	
XVI -5- Procédure contradictoire relative à l'amende administrative et arrêté prononçant une amende administrative et notification de l'arrêté	
XVI -6- Procédure contradictoire, notification de l'arrêté ordonnant soit la suppression, soit la mise en conformité ainsi que la remise en état des lieux après constatations de l'implantation de dispositifs irréguliers	
XVI -7- Procédure contradictoire et notification de l'arrêté ordonnant soit la suppression, soit la mise en conformité dans le cas où la déclaration préalable fait apparaître qu'ils sont irréguliers	
XVI -8- Information préalable du propriétaire privé ou du gestionnaire du domaine public en cas de suppression d'office d'un dispositif irrégulier	
XVI -9- Astreinte journalière : demande au maire des éléments de recouvrement, liquidation et recouvrement au profit de l'État, acceptation de remise ou de reversement partiel	

<p>XVI -10- Décision d'exécution d'office et notification à la personne privée propriétaire ou occupant les lieux de la date de commencement des travaux en cas d'exécution d'office</p>	<p>Mme Sylvie DOARÉ Mme Marie-Noëlle BÈVE</p>
<p>XVI -11- Arrêté ordonnant la suppression, la mise en conformité ainsi que la remise en état des lieux à la demande d'associations mentionnées à l'article L141-1 du code l'environnement ou du propriétaire de l'immeuble concerné et notification de l'arrêté</p>	
<p>XVI -12- Copie au procureur de la mise en demeure prévue à l'article L581-27 et information de ce dernier</p>	